

Certiman Vorzeltreiniger

Fiche de données de sécurité de base de la société Katadyn Deutschland GmbH « Certiman Vorzeltreiniger »

Adaptation aux dispositions légales suisses

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit : Certiman Vorzeltreiniger
Identifiant unique de la formule (UFI) : 02Q0-8054-J00A-UJ0T

1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange
Produit nettoyant

1.3 Informations sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur
Easy to camp AG
Bernstrasse 115
3613 Steffisburg
Suisse
+ 41 33 437 74 38
E-mail : info@easytocamp.ch

Service fournissant les informations

E-mail de la personne compétente
responsable de la fiche de données de sécurité info@easytocamp.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre d'information toxicologique
Freiestrasse 16, 8032 Zurich
Tél. : 0041 (0)44 251 51 51
Numéro d'urgence : 145 (24 h)

www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LK 8 (substances corrosives), stockage de substances dangereuses ; guide 2018
Un guide sur le stockage des substances dangereuses est disponible sur le site web :

www.kvu.ch/de/arbeitsgruppe

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2023)

Isotridécanol, éthoxylé	CAS 69011-36-5	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

Nitrilotriacétate de trisodium	CAS 5064-31-3	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

Hydroxyde de sodium	CAS 1310-73-2	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK		2
KZGW (15 min)		2
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

8.2

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire conforme aux normes EN 136, EN 140, EN 141

Protection des yeux : conforme à la norme EN 166

Protection des mains : conforme à la norme EN 374

Protection de la tête : selon 340 EN

Voir la fiche de données de sécurité de la société Katadyn Deutschland GmbH

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Les prescriptions nationales en vigueur doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code CH-Abfallverzeichnis VEVA »

20.01.29 Produits de nettoyage contenant des substances dangereuses

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »**Recommandation**

Ramener les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre au centre de collecte des déchets spéciaux

Élimination conformément aux prescriptions des autorités cantonales

SECTION 15 Réglementations légales**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / spécifiques Réglementations applicables à la substance ou au mélange**

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) Stockage
Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services spécialisés dans l'environnement)
LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115 ; ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes

Ordonnance du DEE sur les travaux dangereux et pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concernée

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sécurité.

Solvants organiques (COV) : Aucune donnée disponible

Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (RS 814.012) : 20 000 kg (H 314)

SECTION 16 Autres informations**Remarques :**

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des réglementations européennes en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle des propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

H 290 Peut être corrosif pour les métaux.
H 302 Nocif en cas d'ingestion.
H 314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires graves.
H 315 Provoque une irritation cutanée.
H 318 Provoque des lésions oculaires graves.
H 319 Provoque une irritation oculaire grave.
H 351 Susceptible de provoquer le cancer.

Adaptation à la législation suisse :

Reach Consulting H. Reust & Co
Dr Heinz Reust
Salinenstrasse 36
CH-4052 Bâle / Suisse
+41 78 865 02 44
+41 61 312 24 62

Société Chimeco
François Zosso
Rue Viollier 5
1207 Genève
+41 76 224 10 33
+ 41 22 736 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Certiman Vorzeltreiniger
- **UFI:** 02Q0-8054-J00A-UJ0T
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Katadyn Deutschland GmbH
Hessenring 23
D-64546 Mörfelden-Walldorf
Tel.: 00 49- (0)6105 456789
Fax: 00 49- (0)6105 45877
E-Mail: info@katadyn.de
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Produktsicherheit
Sicherheitsdatenblaetter@caramba.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
53035 NANCY Cedex France
+ 33 3 83 85 21 92
bnpc(at)chru-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS05
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
isotridecanol, ethoxylated
hydroxyde de sodium
Quarternary coco alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 69011-36-5 Polymer Reg.nr.: 01-2119976362-32	isotridecanol, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 5064-31-3 EINECS: 225-768-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36	Trisodium nitrilotriacétate Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Carc. 2; H351: C ≥ 5 %	≥2,5-<5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥2,5-<5%
CAS: 1554325-20-0 Numéro CE: 810-152-7	Quarternary coco alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	1-2,5%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36	Alkylpolyglycoside Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 7 % Eye Irrit. 2; H319: 7 % ≤ C < 7 %	1-2,5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
agents de surface cationiques, agents de surface amphotères, parfums, TRISODIUM NTA	<5%
HEXYLCINNAMALDEHYDE, CITRAL, LIMONENE	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-73-2 hydroxyde de sodium (≥2,5-<5%)
VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 3)

8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Dans des situations exceptionnelles (par ex. libération involontaire de substances, dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle), le port d'une protection respiratoire est nécessaire. Respecter les limites de temps de port.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Vert foncé

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

Non déterminé.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

13,5

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,08 g/cm³

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 4)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated**

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 5)

5064-31-3 Trisodium nitrilotriacétate

Oral LD50 1.300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >10.000 mg/kg (rat)

1554325-20-0 Quarternary coco alkyl methyl amine ethoxylate methyl chloride

Oral LD50 500 mg/kg (rat)

68515-73-1 Alkylpolyglycoside

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated**

EC50 1-10 mg/l (daphnia)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50 76 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA UN1719
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, Trisodium nitrilotriacétate)
- IMDG, IATA CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, Trisodium nitrilotriacetate)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, IMDG, IATA
- 
- Classe 8 Matières corrosives.
- Étiquette 8
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 88
- No EMS: F-A, S-B
- Segregation groups Alkalis
- Stowage Category B
- Stowage Code SW2 Clear of living quarters.
- Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:
- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels E
- "Règlement type" de l'ONU: UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, TRISODIUM NITRILOTRIACÉTATE), 8, III

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Certiman Vorzeltreiniger

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Please note TRGS 510.
(CE) No 1272/2008
RÈGLEMENT (CE) No 648/2004
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Méthode de calcul
- **Date de la version précédente:** 16.06.2021
- **Numéro de la version précédente:** 3
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**